



# JOURNAL DES EMPLOYÉS ET CADRES

Bulletin périodique d'information de la Fédération des Employés et Cadres

✉ : 28 rue des Petits Hôtels 75010 Paris - 🌐 : www.fecfo.fr

☎ : 01.48.01.91.90 - 📠 : 01.48.01.91.92 - fecfo.secretariatgeneral@wanadoo.fr

58<sup>ème</sup> année n°7478 Hebdomadaire Le 10/02/2009 Edition Economique et Syndicale n°03/S/OG/09 ISSN1248167 X

## Conseil National des 5 et 6 février 2009 : et maintenant ?

Le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres s'est tenu les 5 et 6 février à Paris à quelques semaines du 53<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération et juste après l'importante mobilisation du 29 janvier.

Les 77 membres présents du Conseil National ont largement débattu de la situation économique et sociale actuelle et ont estimé, tout comme notre Confédération, que les réponses apportées par le gouvernement à cette crise, ne sont pas à la hauteur. En tout cas, elles ne répondent pas aux préoccupations des salariés en matière d'emploi, de salaire et de pouvoir d'achat.

C'est ainsi que le Conseil National de la FEC a critiqué les énièmes mesures prises en faveur des entreprises sans aucune contrepartie.

Il en va de même pour les banques françaises qui reçoivent l'aide de l'Etat sous forme de prêts, et dont certaines n'hésitent pas à supprimer des emplois en nombre important.

Se posent donc le problème des contreparties à exiger de la part des banques afin qu'elles jouent complètement leur rôle au service de l'économie, mais aussi celui de l'absence de gouvernance de l'Etat alors qu'il apporte de l'argent public.

La question des retraites a aussi été largement débattue à l'occasion de la négociation sur les retraites complémentaires qui vient de débuter et qui pose la question de la pérennité de l'A.G.F.F. (association qui assure le financement de la retraite à 60 ans).

Prenant acte que le rendez-vous de 2008 n'a pas donné lieu à de réelles négociations mais à des décisions unilatérales du gouvernement, et que les 41 annuités de cotisation, incluses dans la loi Fillon pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein, ont été confirmées, le Conseil National de la FEC a estimé que le prochain rendez-vous de 2010 sera crucial et devra faire l'objet d'une âpre mobilisation.

Les membres du Conseil National considèrent que la mobilisation doit monter d'un cran et ce, notamment devant l'absence de réponses concrètes du gouvernement en faveur des salariés, retraités et chômeurs. En effet, la seule mesure réelle annoncée est celle concernant la suppression de la taxe professionnelle en faveur des entreprises.

Pour le reste, il a renvoyé le débat entre les interlocuteurs sociaux, patronat et syndicats. Fine mise en touche mais personne n'est dupe : ne pas modifier le cours des choses, y compris là où l'Etat en a les moyens en tant qu'employeur : dans la fonction publique, ni là où il est à même de prendre des mesures positives : au niveau du SMIC, par exemple.

C'est aussi prendre le risque de déplacer le débat dans la rue avec tous les possibles dérapages que cela peut engendrer. La situation en Guadeloupe et en Martinique devrait inciter à la réflexion.

Serge LEGAGNOA  
Secrétaire général

# CONSEIL NATIONAL DE LA FEC FO

## 5 ET 6 FEVRIER 2009

### RÉSOLUTION

Réuni à Paris les 5 et 6 février 2009, **le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres FORCE OUVRIERE réaffirme** son attachement fondamental au syndicalisme libre et indépendant tel qu'il a été défini dans la Chartes d'Amiens en 1906. **Il rappelle** son adhésion indéfectible aux principes et à la pratique qu'exige l'indépendance syndicale alors que la Loi du 20 août 2008, fruit de la position commune MEDEF, CGPME, CFDT et CGT vise précisément à affaiblir les organisations syndicales. Parce qu'elle porte atteinte à la liberté syndicale, la loi dite "*de rénovation du dialogue social*" est une atteinte à la Loi de 1884 et porte en germe l'institutionnalisation du syndicalisme libre et indépendant. C'est en restant fidèle à la seule défense et à la représentation des intérêts matériels et moraux des salariés, chômeurs et retraités que la FEC fera obstacle à cette loi liberticide.

### INTERNATIONAL

**Le Conseil National constate** que la crise économique est une crise de l'ensemble du système capitaliste révélée par la crise des "subprimes". Elle est la conséquence de la vague frénétique de déréglementation de l'activité économique, financière et bancaire, engagée avec l'accord des Etats au cours des vingt dernières années.

**Pour le Conseil National**, il serait inacceptable de voir les gouvernements nationaliser les pertes du capitalisme financier après avoir pratiqué la privatisation des profits. Cela équivaldrait à faire payer les victimes pour mieux indemniser les coupables.

A l'inverse, **le Conseil National revendique** la primauté des pouvoirs politiques sur les marchés financiers, **il exige** la reconstruction de l'architecture réglementaire nationale et internationale et la définition de règles, de contrôles et de sanctions sous la responsabilité des pouvoirs publics et **réaffirme** son attachement aux protections dont bénéficient les travailleurs.

### EUROPE

**Le Conseil National constate** que l'Union Européenne a refusé de remettre en cause ses politiques de rigueur budgétaire et de modération salariale qui lui sont chères en faisant subir à l'ensemble de la classe ouvrière, la récession en vigueur.

Dans le même temps, la Commission Européenne accepte d'assouplir les contraintes du pacte de stabilité quand il s'agit de voler au secours des banques mais reste intraitable pour aider les peuples.

**Le Conseil National condamne** cette logique et revendique l'adoption d'une stratégie de relance pour financer des mesures de soutien à la consommation et rompre avec la modération salariale.

## **EMPLOI**

**Le Conseil National de la FEC FO dénonce** l'attitude des pouvoirs publics qui conforte la politique du MEDEF en matière de destruction d'emplois.

**Le Conseil National estime** que l'intervention publique dans le capital des entreprises implique, a minima, une entrée au conseil d'administration ou leur nationalisation ou renationalisation.

**Il rappelle** son opposition au travail précaire sous toutes ses formes (CDD, intérim, temps partiels imposés...) d'autant que ces salariés sont les premières victimes de la crise.

Par ailleurs, **le Conseil National dénonce** les licenciements et les délocalisations en cours dans des entreprises qui profitent du contexte de crise pour réduire leurs effectifs. **Le Conseil National se prononce** pour un contrôle administratif des licenciements et **revendique** un moratoire pendant la période de crise. **Le Conseil National exige** le maintien de l'ensemble des sites de travail, d'activités et des emplois rattachés.

## **RÉFORME GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (R.G.P.P.)**

**Le Conseil National constate** que la R.G.P.P. porte atteinte à l'égalité des droits des citoyens en même temps qu'elle réduit les effectifs des services publics en faisant passer la rentabilité avant le service rendu aux citoyens.

## **SALAIRES**

Voilà des années que les salariés voient leur pouvoir d'achat baisser et sont pris en tenaille entre des salaires qui stagnent et des prix qui flambent.

Alors que la crise se traduit par une détérioration du pouvoir d'achat des ménages, **le Conseil National s'insurge** contre l'absence de mesures en faveur des salaires et du pouvoir d'achat dans le plan de relance gouvernemental.

**Le Conseil National considère** irresponsable et cynique le gouvernement qui prétend que la relance de la consommation mène à l'échec, alors même que la crise actuelle est imputable à des politiques de baisse du coût du travail au travers des délocalisations et des politiques salariales. Cette attitude témoigne d'un profond mépris envers les salariés, notamment les plus modestes.

**Le Conseil National dénonce** le comportement des employeurs qui favorise une approche globale de la politique salariale en privilégiant les augmentations individuelles, les parts variables et autres artifices au détriment de l'augmentation générale des salaires.

Considérant que la consommation est l'un des moteurs de l'économie, **le Conseil National exige** des augmentations générales pour tous, qu'il s'agisse des salaires, des retraites, des pensions et des minima sociaux.

**Il revendique** également une hausse immédiate du SMIC et **exige** que le premier niveau de salaire soit supérieur à celui-ci dans l'ensemble des branches professionnelles.

## **REPOS DOMINICAL**

**Le Conseil National de la FEC condamne** les tentatives de remise en cause du repos dominical. Le gouvernement cherche à généraliser le travail du dimanche reposant sur l'illusion d'un prétendu "volontariat". Le travail dominical porte en germe la suppression générale du repos dominical pour tous les salariés.

C'est pourquoi **le Conseil National soutient** les démarches engagées contre l'emploi illégal de salariés le dimanche et **exige** le retrait de la proposition de la Loi Mallié. Aussi, **il appelle** l'ensemble de ses syndicats à relayer la mobilisation pour le maintien du repos dominical.

**Le Conseil National réaffirme** sa revendication du maintien des deux jours consécutifs de repos hebdomadaire dont le dimanche.

## **PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE**

- **Sécurité Sociale**

Attaché au salaire différé, **le Conseil National rappelle** que les cotisations sociales salariales et dites patronales sont les recettes de notre système de protection sociale et appartiennent aux salariés. Tout allègement de cotisations sociales se traduit par une diminution des moyens de nos différents régimes de protection sociale et renforce la logique de maîtrise comptable des dépenses de santé.

A cet égard, **le Conseil National dénonce** le projet de loi "Hôpital, patient, santé, territoire" qui consacre le passage d'une logique de besoins à une logique de pénurie.

**Pour le Conseil National**, il est hors de question de laisser s'instaurer des inégalités d'accès aux soins. Or, le projet de loi "Hôpital, patients, santé, territoires" prévoit la mise en place d'Agences Régionales de Santé (A.R.S.) qui vont réduire la place de l'hôpital public et renforcer les disparités d'une région à l'autre.

Les A.R.S. sont la continuité du processus d'étatisation de la Sécurité Sociale et la privatisation des services et des soins. Ce sont aussi les droits des assurés sociaux qui ne seront plus garantis. De même, au travers de la régionalisation, c'est la disparition

de l'égalité de traitement, la remise en cause des fondements de la Sécurité Sociale énoncés par les Ordonnances de 1945 plus particulièrement à l'article premier : « *Il est institué une organisation de la Sécurité Sociale destinée à garantir les travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.* ».

C'est pourquoi **le Conseil National exige** l'abandon du projet de loi "Hôpital, patient, santé, territoire" et l'ouverture de négociations visant à restaurer l'esprit originel de la Sécurité Sociale tout en lui donnant les moyens de remplir sa mission.

**Le Conseil National appuie** la demande confédérale de report du débat parlementaire prévu à partir du 10 février 2009 et **condamne** le soutien apporté au gouvernement par les syndicats CGT, CFDT, CFTC, UNSA et CGC qui, avec la Mutualité Française ont adopté et rendu publiques, le 28 janvier, des propositions communes d'aménagement de la Loi Bachelot. Celles-ci vont à l'encontre des revendications défendues par les travailleurs et leur syndicat dans la grève et les manifestations du 29 janvier dernier.

- **Retraite**

**Pour le Conseil National**, le volet financier de la crise actuelle a démontré, une nouvelle fois, le danger que constitue un système de retraite par capitalisation.

A l'inverse, la retraite par répartition est le seul système qui garantisse la retraite des générations futures grâce à la solidarité intergénérationnelle.

**Le Conseil National condamne** le passage à 41 annuités de cotisation, tout comme le recul de l'âge limite à 70 ans et **revendique** le retour à 37,5 années de cotisation pour une retraite à taux plein à 60 ans calculée sur les 10 meilleures années.

**Le Conseil National s'inquiète** de l'étude du basculement des régimes de base en un régime par points ou compte notionnel confiée par le Parlement au Conseil d'Orientation des Retraites (C.O.R.).

Les contre réformes successives ne font que paupériser davantage les futurs retraités et empêchent les jeunes d'obtenir un emploi.

Enfin, **le Conseil National réaffirme** son attachement aux retraites complémentaires de l'AGIRC et l'ARRCO. **Il met en garde** solennellement le patronat contre toute remise en cause du système actuel qui permet un départ à 60 ans sans abattement. A cet effet, **il exige** la reconduction de la Convention Association pour la Gestion du Fonds de Financement (A.G.F.F.) et **revendique** son intégration définitive dans le système de retraite complémentaire.

- **Assurance Chômage**

**Le Conseil National de la FEC rappelle** son attachement à l'existence d'un régime paritaire d'Assurance Chômage permettant aux salariés privés d'emploi de bénéficier d'une indemnisation le temps de retrouver un travail correspondant à leur qualification.

**Le Conseil National condamne** la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC au sein de Pôle Emploi qui remet en cause le paritarisme et constitue une menace pour les demandeurs d'emploi. En effet, elle vise à leur faire accepter n'importe quel emploi sous peine de perdre l'indemnisation à laquelle ils ont droit. La fusion conduit également à faire financer les missions d'ordre public (Placement des chômeurs) par le salaire différé des travailleurs.

Par ailleurs, le **Conseil National dénonce** la nouvelle convention d'Assurance Chômage qui prévoit une réduction de la durée d'indemnisation pour les travailleurs, une baisse des cotisations pour les employeurs et l'abrogation de la dispense de recherche d'emploi pour les salariés de 57 ans et 6 mois.

**Le Conseil National se félicite** de la non signature de l'accord par la Confédération.

## **ACTION SYNDICALE**

**Le Conseil National de la FEC prend acte** des résultats des élections prud'homales de décembre dernier. **Il entend** préserver l'institution prud'homale pour l'avenir et **remercie** tous les syndicats de la Fédération qui se sont investis à l'occasion de ces élections. Ce travail militant a permis de confirmer que la Confédération FORCE OUVRIERE demeure de loin la troisième organisation syndicale de ce pays.

**Le Conseil National rappelle** son attachement à l'indépendance syndicale et à la liberté de négociation. C'est pourquoi **il revendique l'abrogation** de la Loi du 20 août 2008 qui délégitime toute la pratique contractuelle, source d'égalité des droits des salariés, en ouvrant le champ à toutes les dérogations et, en particulier, la remise en cause du principe de faveur par l'accord majoritaire.

**Le Conseil National de la FEC réaffirme** que Force Ouvrière demeure le syndicat de l'indépendance et de la liberté, hier comme aujourd'hui, comme demain.

Devant la gravité de la crise économique actuelle, il importe plus que jamais de porter les revendications des salariés. Cela passe essentiellement par une mobilisation interprofessionnelle d'ampleur dont le 29 janvier a constitué une première étape.

**Le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres se félicite** de la mobilisation des travailleurs de la GUADELOUPE et de la MARTINIQUE qui, par la grève générale, impose l'ouverture de négociations sur leurs revendications.

**Le Conseil National apporte** son entier soutien à ses syndicats et à tous les salariés sur l'ensemble du territoire national qui déposent leurs revendications et se battent pour les faire aboutir, y compris par la grève.

Dans le contexte social général, **le Conseil National estime nécessaire** la poursuite et l'amplification de la mobilisation engagée.

*Adoptée à la quasi unanimité (trois abstentions et un contre)*

# CONSEIL NATIONAL DE LA FEC FO 5 ET 6 FEVRIER 2009

## MOTION

Une tempête plus violente que celle de 1999 s'est abattue sur le grand Sud-ouest.

Les dégâts sont considérables.

Le service public de la Météorologie Nationale a permis, par ses prévisions, d'anticiper l'événement et d'en minimiser les conséquences humaines.

Le dévouement des agents du service public ne doit pas masquer les suppressions d'emplois, l'abandon des missions opérées par les politiques successives libérales visant uniquement à réduire la dépense publique au détriment du service rendu à la population.

Le Conseil National de la FEC réaffirme son attachement au service public républicain garant de l'égalité de droit et de la solidarité nationale.

*Adoptée à l'unanimité*